Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/06/2026 - 30905 - 1993 B 02081 - 391 032 455 - SYNAPSE

2026130905



SYNAPSE

SERVICES INFORMATIQUES

196 BUREAUX DE LA COLLINE
92213 SAINT CLOUD CEDEX

ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

ÉTATS FINANCIERS ____ **3**

Bilan Actif 4

Bilan Passif 5

Compte de Résultat 6

Compte de Résultat (suite) 7

ANNEXE ____ **8**

Préambule 9

Principes comptables généraux 10

Faits caractéristiques de l'exercice 11

Règles et méthodes comptables 12

Notes sur le bilan actif 13

Notes sur le bilan passif 15

Notes sur le compte de résultat 17

Autres informations 19

Engagements hors Bilan 20

Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice 21

AUTRES RENSEIGNEMENTS ____ **23**

Résultats des 5 derniers exercices 24

DOCUMENTS FISCAUX ____ **25**

ÉTATS FINANCIERS

SYNAPSE
92213 SAINT CLOUD CEDEX

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	317 763	310 937	6 826	12 882	6 056-	47.01-
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes	340		340		340	
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	244 942	190 557	54 384	81 613	27 229-	33.36-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 824		3 824	3 824		
	Total de l'actif immobilisé (III)	566 869	501 494	65 375	98 319	32 945-	33.51-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	2 289 591		2 289 591	4 094 483	1 804 892-	44.08-
	Autres créances	521 020		521 020	3 072 826	2 551 806-	83.04-
	Charges constatées d'avance	326 034		326 034	69 953	256 081	366.08
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	4 391 061		4 391 061	250 000	4 141 061	NS
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	727 571		727 571	3 380 176	2 652 605-	78.48-
	Total de l'actif circulant (IV)	8 255 276		8 255 276	10 867 438	2 612 161-	24.04-
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)				7 951	7 951-	100.00-
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	8 822 145	501 494	8 320 651	10 973 708	2 653 057-	24.18-

(1) Dont à moins d'un an 0
(2) Dont à moins d'un an

SYNAPSE
92213 SAINT CLOUD CEDEX

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 200 000)	200 000	200 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	20 000	20 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	10 028	1 620 063	1 610 035-	99.38-
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 110 668	2 189 965	79 297-	3.62-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	2 340 695	4 030 028	1 689 332-	41.92-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques	7 825	7 951	126-	1.58-
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)	7 825	7 951	126-	1.58-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		7 951	7 951-	100.00-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	558 503	212 194	346 309	163.20
	Dettes fiscales et sociales	1 580 907	1 659 117	78 211-	4.71-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	152 890	146 156	6 735	4.61
	Produits constatés d'avance	3 679 831	4 910 311	1 230 480-	25.06-
	Total des dettes (III)	5 972 131	6 935 729	963 599-	13.89-
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	8 320 651	10 973 708	2 653 057-	24.18-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an — 5 972 131 — 6 935 729

SYNAPSE
92213 SAINT CLOUD CEDEX

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	138 200		138 200	335 100	196 900-	58.76-
Production vendue de biens						
Production vendue de services	7 696 988	317 142	8 014 129	7 872 715	141 414	1.80
Montant net du chiffre d'affaires	7 835 188	317 142	8 152 329	8 207 815	55 486-	0.68-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions			1 250		1 250	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				46 954	46 954-	100.00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			1 021		1 021	
Autres produits			7	1 633	1 626-	99.57-
Total des Produits d'exploitation (I)			8 154 608	8 256 403	101 795-	1.23-
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises			138 200	335 100	196 900-	58.76-
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			2 159 511	2 543 362	383 851-	15.09-
Impôts, taxes et versements assimilés			63 647	54 972	8 675	15.78
Salaires			2 358 712	2 090 954	267 758	12.81
Cotisations sociales			1 186 646	1 000 429	186 217	18.61
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			32 263	47 471	15 207-	32.04-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			1 021		1 021	
Autres charges			1 480	625	854	136.57
Total des Charges d'exploitation (II)			5 941 481	6 072 913	131 432-	2.16-
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 213 127	2 183 489	29 637	1.36
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation (2)	18 381	27 775	9 395-	33.82-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	47 855	87 291	39 436-	45.18-
Autres intérêts et produits assimilés (2)	29 446	20 896	8 550	40.92
Reprises sur dépréciations et provisions	7 951	8 014	63-	0.79-
Différences positives de change		2 299	2 299-	100.00-
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	103 633	146 276	42 643-	29.15-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 825	7 951	126-	1.58-
Intérêts et charges assimilées (3)		3 952	3 952-	100.00-
Différences négatives de change	8 078	44	8 033	NS
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)	15 903	11 947	3 955	33.11
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	87 730	134 329	46 598-	34.69-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 300 857	2 317 818	16 961-	0.73-
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	282 219	253 365	28 854	11.39
Impôts sur les bénéfices (X)	92 030-	125 512-	33 482	26.68
Total des produits (I+III+V+VII)	8 258 241	8 402 679	144 438-	1.72-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 147 573	6 212 714	65 141-	1.05-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 110 668	2 189 965	79 297-	3.62-
(2) Dont produits concernant les entreprises liées	18 381	27 775		
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées		3 952		

ANNEXE

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 8 320 651 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 110 668 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables**
- **Indépendance des exercices**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, s'applique à toute entité soumise aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général et est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Ce nouveau règlement n'a pas entraîné de changement significatif dans les méthodes comptables appliquées par la société SYNAPSE.

Le cas échéant, les impacts liés à la première application du règlement ANC n°2022-06 ont été analysés conformément aux dispositions prévues par l'ANC et sont sans incidence significative sur la présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Règles et méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions réglementées (hors dérogatoires) : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens. non décomposés.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	326 280	340	8 517	318 103
Immobilisations corporelles	254 963		10 021	244 942
Immobilisations financières	3 824			3 824
TOTAL	**585 067**	**340**	**18 538**	**566 869**

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	313 398	6 056	8 517	310 937
Immobilisations corporelles	173 350	26 207	8 999	190 558
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	**486 748**	**32 263**	**17 516**	**501 495**

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	317 763	310 937	6 826	de 1 à 3 ans
Fonds commercial	0	0	0	Non amortiss.
Autres immo incorporelles	340	0	340	de 1 à 3 ans
Installations agencements	0	0	0	de 5 à 8 ans
Matériel de transport	160 791	106 407	54 384	5 ans
Matériel informatique	84 151	84 151	0	3 ans
Mobilier	0		0	8 ans
Autres immobilisations corporelles	0		0	Non amortiss.
Avances et Acomptes versés	0		0	Non amortiss.
Prêts et autres immo financières	3 824		3 824	Non amortiss.
TOTAL	**566 869**	**501 495**	**65 374**	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 824		3 824
Actif circulant et charges constatées d'avance	3 128 820	3 128 115	705
TOTAL	**3 132 644**	**3 128 115**	**4 529**

Produits à recevoir	Montant
Fournisseurs et comptes rattachés	38
Clients et comptes rattachés	312 768
Autres créances	13 477
Disponibilités	3 464
TOTAL	**329 747**

Charges constatées d'avance
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	5 000	40,00	200 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	**5 000**	**40,00**	**200 000**

Nature des provisions	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Provisions pour risques et charges	7 951	7 825	7 951		7 825
Provisions pour dépréciation					
TOTAL	**7 951**	**7 825**	**7 951**		**7 825**

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	558 503	558 503		
Dettes fiscales et sociales	1 580 907	1 580 907		
Dettes sur immobilisations				
Groupe et associés	230	230		
Autres dettes	152 660	152 660		
Produits constatés d'avance	3 679 831	3 679 831		
TOTAL	**5 972 131**	**5 972 131**		

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs et comptes rattachés	81 471
Clients et comptes rattachés	542
Dettes fiscales et sociales	679 857
Autres dettes	
TOTAL	**761 870**

Produits constatés d'avance
Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	138 200	1,70 %
Prestations de services	7 809 492	95,79 %
Produits des activités annexes	204 637	2,51 %
TOTAL	**8 152 329**	**100.00 %**

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	2 213 127	-356 107	1 857 020
Résultat financier	87 730	-21 933	65 797
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés	-282 219	70 555	-211 664
TOTAL	**2 018 638**	**-307 485**	**1 711 153**
Crédit Impôt Recherche		**399 515**	**399 515**
Réduction d'impôt			
TOTAL	**2 018 638**	**-92 030**	**2 110 668**

Accroissements et allégements de la dette future d'impôts	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allégements		
Provisions non déductibles l'année de dotation	7 825	-1 956
Total des déficits d'exploitation reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	**7 825**	**- 1 956**

Honoraires des commissaires aux comptes	Montant HT
-Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels	15 600
-Autres honoraires facturés	

TOTAL	**15 600**

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées	Charges financières	Produits financiers
Total		18 381
Dont entreprises liées		**18 381**

Autres informations

Rémunération des dirigeants
Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen par catégories de salariés	Salariés
Cadres	28
Agents de maîtrise & techniciens	
Employés	1
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	1
TOTAL	**30**

Engagements hors Bilan

Engagements donnés

Engagements de retraite

Le montant des engagements de retraite a été calculé suivant la méthode « IFRIC » conformément à la norme IAS19. Ce calcul repose sur les hypothèses suivantes :
Hypothèses générales :
Probabilité de présence des salariés au moment du départ en retraite, taux d'évolution du salaire, actualisation financière, table de mortalité en vigueur à la date de simulation, départ à la retraite à l'initiative des salariés à l'âge de 65 ans pour les cadres et 64 ans pour les non-cadres.

Hypothèses de calcul retenues :

Taux d'actualisation :	3.95%
Table de mortalité	INSEE H-F 2023-2025
Taux de charges sociales :	45%
Convention collective applicable :	Bureau d'études techniques (Syntec)

Compte tenu de ces hypothèses, le montant des engagements de retraite de l'entreprise vis-à-vis des membres de son personnel s'élève à 371 091 € à la date du 31/12/2025.

Le 21 décembre 2018, la société a souscrit un contrat « Extension Fin de Carrière » auprès du Crédit Agricole.
Une cotisation de 150 000 euros a été réglée pour un montant net de 148 650 euros après prélèvement des frais sur versements.
Le 16 décembre 2021, la société a réglé une cotisation de 130 000 euros au titre du contrat « Extension Fin de Carrière » auprès du Crédit Agricole pour un montant net de 128 830 euros après prélèvement des frais sur versements.

Ces fonds ont été reversés à la société, pour un montant de 134 231 € le 19/02/2021 lors du départ en retraite d'un salarié.

Le 22/03/2023 71 098 € ont été reversés à la société suite au départ d'un salarié.

Compte tenu de la rémunération des fonds placés, au 31 décembre 2025 la société dispose de 88 917 € qui pourront être reversés à la société lors du départ en retraite d'un salarié.

Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 329 747 €

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Factures à établir	312 768
TOTAL	***312 768***

Produits à recevoir sur fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Avoirs à recevoir	38
TOTAL	***38***

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Avoirs à recevoir Etat produits à recevoir Divers produits à recevoir	13 477
TOTAL	***13 477***

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intérêts courus à recevoir	3 464
TOTAL	***3 464***

Charges constatées d'avance = 326 034 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	326 034
TOTAL	***326 034***

Charges à payer = 761 870 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	81 471
TOTAL	***81 471***

Dettes clients et comptes rattachés	Montant
Clients avoirs à établir	542
TOTAL	***542***

Dettes fiscales et sociales	Montant
Personnel charges à payer	
Provision / congés payés	195 869
Provision primes et commissions	68 525
Intéressement des salariés	282 219
Charges sociales/congés payés	98 239
Provision charges sociales/primes et commissions	33 203
Etat charges à payer	1 802
TOTAL	***679 857***

Produits constatés d'avance = 3 679 831 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance	3 679 831
TOTAL	***3 679 831***

La facturation terme à échoir des contrats de location et de maintenance conduit à constater le revenu en produits constatés d'avance sur l'exercice.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Résultat des 5 derniers exercices

Résultats des 5 derniers exercices

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Nature des Indications / Périodes	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Nombre d'actions émises	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	8 152 329	8 207 815	8 907 681	11 386 904	10 141 710
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	2 332 994	2 340 226	1 553 992	2 740 903	1 883 750
Impôt sur les bénéfices	-92 030	-125 512	-231 002	-213 134	-216 654
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	2 425 024	2 465 738	1 784 994	2 954 037	2 100 404
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	2 110 668	2 189 965	1 529 576	2 133 929	1 928 602
Montants des bénéfices distribués	2 100 000	3 800 000	1 500 000	2 100 000	1 900 000
Participation des salariés	282 219	253 365	224 048	406 813	410 794
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	485	493	357	591	420
Bénéfice après impôt, amortissements provisions	422	438	306	427	386
Dividende versé à chaque action	420	760	300	420	380
IV – Personnel					
Nombre de salariés	30	25	24	43	41
Montant de la masse salariale	2 311 219	2 040 583	2 064 754	3 519 132	3 626 766
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 240 813	1 033 639	949 496	1 758 650	1 790 503

DOCUMENTS FISCAUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire EDI **2065** pour **2026**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SYNAPSE	196 BUREAUX DE LA COLLINE
SIRET 3 9 1 0 3 2 4 5 5 0 0 0 2 7	92213 SAINT CLOUD CEDEX
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	SERVICES INFORMATIQUES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal: 595 420 — Déficit:

Bénéfice imposable à 15% — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %: 1 586 307

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% — PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 quindecies)

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A ☐	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) — Base d'imposition — Chiffre d'affaires — Taux d'imposition

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) — Base d'imposition — Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	*Tél:*
	Identité du déclarant:
	Date: 17/03/2026 Lieu SAINT CLOUD CEDEX
	Qualité et nom du signataire: DIRECTEUR GENERAL
	Signature M. GENTIL Guillaume

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐

IMPOT SUR LES SOCIETES — **N° 2065 bis 2026**

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1	payées par la société elle-même	a	3 800 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	3 800 000
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	3 800 000

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8

I DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Quadra

(1) **BILAN - ACTIF**

N° 2050 2026
Page 4

Désignation de l'entreprise : SYNAPSE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 196 BUREAUX DE LA COLLINE 92213 SAINT CLOUD CEDEX — Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 3 9 1 0 3 2 4 5 5 0 0 0 2 7 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	317 763	AG 310 937	6 826	12 882
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	340	AM	340	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	244 942	AU 190 557	54 384	81 613
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	3 824	BI	3 824	3 824
	TOTAL (II)	BJ	566 869	BK 501 494	65 375	98 319
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 289 591	BY	2 289 591	4 094 483
	Autres créances (3)	BZ	521 020	CA	521 020	3 072 826
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	4 391 061	CE	4 391 061	250 000
	Disponibilités	CF	727 571	CG	727 571	3 380 176
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)*	CH	326 034	CI	326 034	69 953
	TOTAL (III)	CJ	8 255 276	CK	8 255 276	10 867 438
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN				7 951
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	8 822 145	1A 501 494	8 320 651	10 973 708

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes — CP 0 — (3) Part à plus d'un an — CR 705

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations — Stocks — Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SYNAPSE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 200 000)	DA	200 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ..	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	10 028	1 620 063
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 110 668	2 189 965
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 340 695	4 030 028
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	7 825	7 951
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	7 825	7 951
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		7 951
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	558 503	212 194
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 580 907	1 659 117
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	152 890	146 156
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 679 831	4 910 311
	TOTAL (IV)	EC	5 972 131	6 935 729
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 320 651	10 973 708

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 972 131	6 935 729
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		7 951

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : SYNAPSE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	138 200	FB		FC	138 200	335 100
	Production vendue Biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue Services*	FG	7 696 988	FH	317 142	FI	8 014 129	7 872 715
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	7 835 188	FK	317 142	FL	8 152 329	8 207 815
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 250	
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP		46 954
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI	1 021	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7	1 633
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	8 154 608	8 256 403
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	138 200	335 100
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 159 511	2 543 362
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	63 647	54 972
	Salaires et traitements*					FY	2 358 712	2 090 954
	Cotisations sociales (10)					FZ	1 186 646	1 000 429
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux amortissements* (14)					GA	32 263	47 471
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	1 021	
	Autres charges (12)					GE	1 480	625
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	5 941 481	6 072 913
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 213 127	2 183 489
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	18 381	27 775
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	47 855	87 291
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	29 446	20 896
	Reprises sur dépréciations					GM	7 951	8 014
	Différences positives de change					GN		2 299
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	103 633	146 276
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	7 825	7 951
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		3 952
	Différences négatives de change					GS	8 078	44
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	15 903	11 947
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	87 730	134 329
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 300 857	2 317 818

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise SYNAPSE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1	
	Produits exceptionnels (7)	**(VII)**	HD		
	Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7)	**(VIII)**	HH		
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	282 219	253 365
	Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(92 030)	(125 512)
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 258 241	8 402 679
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 147 573	6 212 714
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 110 668	2 189 965
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *		HP		
	- Crédit bail immobilier		HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	18 381	27 775
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		3 952
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G.I.)		HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	1 283	612
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles		A8		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11 — dont cotisations Madelin A10				
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al 3)		HS		

RENVOIS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra

⑤ IMMOBILISATIONS

N° 2054 2026

Désignation de l'entreprise : SYNAPSE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	326 280	KE	KF 340
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *	KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	160 791	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	94 172	LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	254 963	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	3 824	1U	1V
	TOTAL IV	LQ	3 824	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	585 067	ØH	ØJ 340

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste 1	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV 8 517	LW 318 103	1X 318 103
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 160 791	MR 160 791
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 10 021	MT 84 151	MU 84 151
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY		NG 10 021	NH 244 942	NI 244 942
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 3 824	2G 3 824
	TOTAL IV	I3		NJ	NK 3 824	2H 3 824
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK 18 538	ØL 566 869	ØM 566 869

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N, clos le : 31122025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise : SYNAPSE

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan . de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : SYNAPSE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	313 398	PF	6 056	PG	8 517	PH	310 937
TOTAL I		RK	313 398	RM	6 056	RN	8 517	RO	310 937
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	82 422	QI	23 985	QJ	0	QK	106 407
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	90 928	QM	2 222	QN	8 999	QO	84 151
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	173 350	QV	26 207	QW	8 999	QX	190 557
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	486 748	QP	32 263	QQ	17 516	QR	501 494

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales,agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst techniques mat et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales,agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		**Total général non ventilé (NS + NT + NU)**		NY				**Total général non ventilé (NW - NY)**		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Désignation de l'entreprise : SYNAPSE — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	1J		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	7 951	4U		4V	7 951	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	7 825	5X		5Y	7 825
	TOTAL II	5Z	7 951	TV	7 825	TW	7 951	TX	7 825
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III)	7C	7 951	UB	7 825	UC	7 951	UD	7 825
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG	7 825	UH	7 951		
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA . Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Quadra

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057 2026

Désignation de l'entreprise : SYNAPSE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	3 824	UV	0	UW	3 824
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	2 289 591		2 289 591		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	705		(0)		705
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	382 609		382 609		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	92 422		92 422		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	15 525		15 525		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	21 935		21 935		
	Charges constatées d'avance	VS	326 034		326 034		
	TOTAUX	VT	3 132 644	VU	3 128 115	VV	4 529
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	558 503	558 503		
Personnel et comptes rattachés		8C	550 131	550 131		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	318 431	318 431		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	679 889	679 889		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	32 456	32 456		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	230	230		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	152 660	152 660		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	3 679 831	3 679 831		
TOTAUX		VY	5 972 131	VZ 5 972 131		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Quadra

FITECO

Expertise comptable | Conseil | Audit

SYNAPSE

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : 196 Bureaux de la Colline
92210 SAINT CLOUD

R.C.S. : NANTERRE 391 032 455

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

SYNAPSE

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : 196 Bureaux de la Colline
92210 SAINT CLOUD

R.C.S. : NANTERRE 391 032 455

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société SYNAPSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SYNAPSE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note Principe comptables généraux de l'annexe des comptes annuels, concernant l'incidence de la première application du règlement ANC n°2022-06 qui expose le changement de méthodes comptables sans changement significatif dans les méthodes comptables appliquées par la société SYNAPSE.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans la partie « observation » du présent rapport, la note de l'annexe « Principe comptables généraux » expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement de méthode et de la présentation qui en est faite.

La note portant sur le passif « Produits constatés d'avance » de l'annexe des comptes annuels expose la nature et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation de ces produits et à l'évaluation de leur valeur d'inventaire. Dans le cadre de notre appréciation des règles comptables suivies par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable visée ci-dessus ainsi que l'information fournie dans l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels, des informations relatives aux délais de paiement, mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

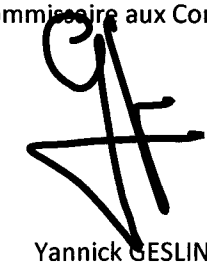
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant, fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 31 mars 2026

FITECO,
Commissaire aux Comptes



Yannick GESLIN
Associé

SYNAPSE

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : 196 Bureaux de la Colline
92210 SAINT CLOUD
R.C.S. : NANTERRE 391 032 455

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2025

ÉTATS FINANCIERS

SYNAPSE
92213 SAINT CLOUD CEDEX

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	317 763	310 937	6 826	12 882	6 056-	47.01-
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes	340		340		340	
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	244 942	190 557	54 384	81 613	27 229-	33.36-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 824		3 824	3 824		
	Total de l'actif immobilisé (III)	566 869	501 494	65 375	98 319	32 945-	33.51-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	2 289 591		2 289 591	4 094 483	1 804 892-	44.08-
	Autres créances	521 020		521 020	3 072 826	2 551 806-	83.04-
	Charges constatées d'avance	326 034		326 034	69 953	256 081	366.08
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	4 391 061		4 391 061	250 000	4 141 061	NS
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	727 571		727 571	3 380 176	2 652 605-	78.48-
	Total de l'actif circulant (IV)	8 255 276		8 255 276	10 867 438	2 612 161-	24.04-
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)				7 951	7 951-	100.00-
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	8 822 145	501 494	8 320 651	10 973 708	2 653 057-	24.18-

(1) Dont à moins d'un an 0
(2) Dont à moins d'un an

SYNAPSE
92213 SAINT CLOUD CEDEX

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 200 000)	200 000	200 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	20 000	20 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	10 028	1 620 063	1 610 035-	99.38-
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 110 668	2 189 965	79 297-	3.62-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	2 340 695	4 030 028	1 689 332-	41.92-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques	7 825	7 951	126-	1.58-
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)	7 825	7 951	126-	1.58-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		7 951	7 951-	100.00-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	558 503	212 194	346 309	163.20
	Dettes fiscales et sociales	1 580 907	1 659 117	78 211-	4.71-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	152 890	146 156	6 735	4.61
	Produits constatés d'avance	3 679 831	4 910 311	1 230 480-	25.06-
	Total des dettes (III)	5 972 131	6 935 729	963 599-	13.89-
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	8 320 651	10 973 708	2 653 057-	24.18-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 5 972 131 6 935 729

SYNAPSE
92213 SAINT CLOUD CEDEX

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	138 200		138 200	335 100	196 900-	58.76-
Production vendue de biens						
Production vendue de services	7 696 988	317 142	8 014 129	7 872 715	141 414	1.80
Montant net du chiffre d'affaires	7 835 188	317 142	8 152 329	8 207 815	55 486-	0.68-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions			1 250		1 250	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				46 954	46 954-	100.00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			1 021		1 021	
Autres produits			7	1 633	1 626-	99.57-
Total des Produits d'exploitation (I)			8 154 608	8 256 403	101 795-	1.23-
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises			138 200	335 100	196 900-	58.76-
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			2 159 511	2 543 362	383 851-	15.09-
Impôts, taxes et versements assimilés			63 647	54 972	8 675	15.78
Salaires			2 358 712	2 090 954	267 758	12.81
Cotisations sociales			1 186 646	1 000 429	186 217	18.61
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			32 263	47 471	15 207-	32.04-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			1 021		1 021	
Autres charges			1 480	625	854	136.57
Total des Charges d'exploitation (II)			5 941 481	6 072 913	131 432-	2.16-
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 213 127	2 183 489	29 637	1.36
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

SYNAPSE
92213 SAINT CLOUD CEDEX

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation (2)	18 381	27 775	9 395-	33.82-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	47 855	87 291	39 436-	45.18-
Autres intérêts et produits assimilés (2)	29 446	20 896	8 550	40.92
Reprises sur dépréciations et provisions	7 951	8 014	63-	0.79-
Différences positives de change		2 299	2 299-	100.00-
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	103 633	146 276	42 643-	29.15-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 825	7 951	126-	1.58-
Intérêts et charges assimilées (3)		3 952	3 952-	100.00-
Différences négatives de change	8 078	44	8 033	NS
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)	15 903	11 947	3 955	33.11
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	87 730	134 329	46 598-	34.69-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 300 857	2 317 818	16 961-	0.73-
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	282 219	253 365	28 854	11.39
Impôts sur les bénéfices (X)	92 030-	125 512-	33 482	26.68
Total des produits (I+III+V+VII)	8 258 241	8 402 679	144 438-	1.72-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 147 573	6 212 714	65 141-	1.05-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 110 668	2 189 965	79 297-	3.62-
(2) Dont produits concernant les entreprises liées	18 381	27 775		
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées		3 952		

ANNEXE

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 8 320 651 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 110 668 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables**
- **Indépendance des exercices**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, s'applique à toute entité soumise aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général et est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Ce nouveau règlement n'a pas entraîné de changement significatif dans les méthodes comptables appliquées par la société SYNAPSE.

Le cas échéant, les impacts liés à la première application du règlement ANC n°2022-06 ont été analysés conformément aux dispositions prévues par l'ANC et sont sans incidence significative sur la présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Règles et méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions réglementées (hors dérogatoires) : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens. non décomposés.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	326 280	340	8 517	318 103
Immobilisations corporelles	254 963		10 021	244 942
Immobilisations financières	3 824			3 824
TOTAL	**585 067**	**340**	**18 538**	**566 869**

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	313 398	6 056	8 517	310 937
Immobilisations corporelles	173 350	26 207	8 999	190 558
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	**486 748**	**32 263**	**17 516**	**501 495**

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	317 763	310 937	6 826	de 1 à 3 ans
Fonds commercial	0	0	0	Non amortiss.
Autres immo incorporelles	340	0	340	de 1 à 3 ans
Installations agencements	0	0	0	de 5 à 8 ans
Matériel de transport	160 791	106 407	54 384	5 ans
Matériel informatique	84 151	84 151	0	3 ans
Mobilier	0		0	8 ans
Autres immobilisations corporelles	0		0	Non amortiss.
Avances et Acomptes versés	0		0	Non amortiss.
Prêts et autres immo financières	3 824		3 824	Non amortiss.
TOTAL	**566 869**	**501 495**	**65 374**	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 824		3 824
Actif circulant et charges constatées d'avance	3 128 820	3 128 115	705
TOTAL	**3 132 644**	**3 128 115**	**4 529**

Produits à recevoir	Montant
Fournisseurs et comptes rattachés	38
Clients et comptes rattachés	312 768
Autres créances	13 477
Disponibilités	3 464
TOTAL	**329 747**

Charges constatées d'avance
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	5 000	40,00	200 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	**5 000**	**40,00**	**200 000**

Nature des provisions	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Provisions pour risques et charges	7 951	7 825	7 951		7 825
Provisions pour dépréciation					
TOTAL	**7 951**	**7 825**	**7 951**		**7 825**

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	558 503	558 503		
Dettes fiscales et sociales	1 580 907	1 580 907		
Dettes sur immobilisations				
Groupe et associés	230	230		
Autres dettes	152 660	152 660		
Produits constatés d'avance	3 679 831	3 679 831		
TOTAL	**5 972 131**	**5 972 131**		

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs et comptes rattachés	81 471
Clients et comptes rattachés	542
Dettes fiscales et sociales	679 857
Autres dettes	
TOTAL	**761 870**

Produits constatés d'avance
Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	138 200	1,70 %
Prestations de services	7 809 492	95,79 %
Produits des activités annexes	204 637	2,51 %
TOTAL	**8 152 329**	**100.00 %**

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	2 213 127	-356 107	1 857 020
Résultat financier	87 730	-21 933	65 797
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés	-282 219	70 555	-211 664
TOTAL	**2 018 638**	**-307 485**	**1 711 153**
Crédit Impôt Recherche Réduction d'impôt		**399 515**	**399 515**
TOTAL	**2 018 638**	**-92 030**	**2 110 668**

Accroissements et allégements de la dette future d'impôts	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allégements		
Provisions non déductibles l'année de dotation	7 825	-1 956
Total des déficits d'exploitation reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	**7 825**	**- 1 956**

Honoraires des commissaires aux comptes	Montant HT
-Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels	15 600
-Autres honoraires facturés	

TOTAL	**15 600**

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées	Charges financières	Produits financiers
Total		18 381
Dont entreprises liées		**18 381**

Autres informations

Rémunération des dirigeants
Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen par catégories de salariés	Salariés
Cadres	28
Agents de maîtrise & techniciens	
Employés	1
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	1
TOTAL	**30**

Engagements hors Bilan

Engagements donnés

Engagements de retraite

Le montant des engagements de retraite a été calculé suivant la méthode « IFRIC » conformément à la norme IAS19. Ce calcul repose sur les hypothèses suivantes :
Hypothèses générales :
Probabilité de présence des salariés au moment du départ en retraite, taux d'évolution du salaire, actualisation financière, table de mortalité en vigueur à la date de simulation, départ à la retraite à l'initiative des salariés à l'âge de 65 ans pour les cadres et 64 ans pour les non-cadres.

Hypothèses de calcul retenues :

Taux d'actualisation :	3.95%
Table de mortalité	INSEE H-F 2023-2025
Taux de charges sociales :	45%
Convention collective applicable :	Bureau d'études techniques (Syntec)

Compte tenu de ces hypothèses, le montant des engagements de retraite de l'entreprise vis-à-vis des membres de son personnel s'élève à 371 091 € à la date du 31/12/2025.

Le 21 décembre 2018, la société a souscrit un contrat « Extension Fin de Carrière » auprès du Crédit Agricole.
Une cotisation de 150 000 euros a été réglée pour un montant net de 148 650 euros après prélèvement des frais sur versements.
Le 16 décembre 2021, la société a réglé une cotisation de 130 000 euros au titre du contrat « Extension Fin de Carrière » auprès du Crédit Agricole pour un montant net de 128 830 euros après prélèvement des frais sur versements.

Ces fonds ont été reversés à la société, pour un montant de 134 231 € le 19/02/2021 lors du départ en retraite d'un salarié.

Le 22/03/2023 71 098 € ont été reversés à la société suite au départ d'un salarié.

Compte tenu de la rémunération des fonds placés, au 31 décembre 2025 la société dispose de 88 917 € qui pourront être reversés à la société lors du départ en retraite d'un salarié.

Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 329 747 €

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Factures à établir	312 768
TOTAL	***312 768***

Produits à recevoir sur fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Avoirs à recevoir	38
TOTAL	***38***

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Avoirs à recevoir Etat produits à recevoir Divers produits à recevoir	13 477
TOTAL	***13 477***

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intérêts courus à recevoir	3 464
TOTAL	***3 464***

Charges constatées d'avance = 326 034 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	326 034
TOTAL	***326 034***

Charges à payer = 761 870 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	81 471
TOTAL	***81 471***

Dettes clients et comptes rattachés	Montant
Clients avoirs à établir	542
TOTAL	***542***

Dettes fiscales et sociales	Montant
Personnel charges à payer	
Provision / congés payés	195 869
Provision primes et commissions	68 525
Intéressement des salariés	282 219
Charges sociales/congés payés	98 239
Provision charges sociales/primes et commissions	33 203
Etat charges à payer	1 802
TOTAL	***679 857***

Produits constatés d'avance = 3 679 831 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance	3 679 831
TOTAL	***3 679 831***

La facturation terme à échoir des contrats de location et de maintenance conduit à constater le revenu en produits constatés d'avance sur l'exercice.

SYNAPSE
SAS au capital de 200 000 Euros
196, Bureaux de la Colline
92213 SAINT-CLOUD Cedex
R.C.S. NANTERRE 391 032 455
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
22 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six
Le 22 avril
à 9 heures,

SYSPERTEC GROUP, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 196, Bureaux de la Colline – 92210 Saint-Cloud, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro unique d'identification 900 016 163, représentée par son Président, Monsieur Guillaume Gentil, dûment habilité à l'effet des présentes,

seule propriétaire de l'intégralité des actions composant le capital social de la Société (l' « **Associé Unique** »),

prend acte que le Cabinet FITECO, Commissaire aux Comptes de la Société, a été régulièrement informé des présentes décisions, et

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts de la société ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2025 ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice ;
- le texte des résolutions proposées.

a pris les décisions ci-après figurant à l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice ;
- Approbation de la rémunération de Présidence ;
- Quitus au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10, alinéa 4, du Code de commerce,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION
Approbation des comptes de l'exercice

L'Associé Unique, connaissance prise (i) du rapport de gestion du Président et (ii) du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025,

approuve ledit rapport et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, **prend acte** des dépenses ou charges visées à l'article 39-4 dudit Code engagées au cours de l'exercice, dont le montant s'élève à 21 241 €.

rappelle que la société SYSPERTEC GROUP, en sa qualité de Présidente de la société, a perçu une rémunération au titre de l'exercice écoulé

approuve le principe et le montant de la rémunération versée à la société SYSPERTEC GROUP au titre de son mandat de Présidente pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, laquelle s'élève à la somme totale de 192 000 € et prend acte que cette rémunération est conforme à l'intérêt social de la société et aux conditions convenues.

donne en conséquence au Président et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Associé Unique,

connaissance prise du rapport de gestion établi par le Président de la Société,

approuve la proposition du Président de la Société d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

- Bénéfice de l'exercice :	2 110 667,62
Formant un bénéfice distribuable de :	2 110 667,62

décide :

- de prélever la somme de 2.100.000 euros (soit 420 euros pour chacune des 5 000 actions composant le capital social) sur le bénéfice distribuable et de la distribuer, à titre de dividende, à l'Associé Unique
- d'affecter le solde, soit la somme de 10.667,62 € au compte Autres Réserves

DIVIDENDES DISTRIBUES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS

Selon les dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, dont ceux ouvrant droit à l'abattement de 40 %, ainsi que ceux qui en sont exclus sont les suivants :

Exercice clos le	*31/12/2024*	*31/12/2023*	*31/12/2022*
Dividendes	3 800 000	1 500 000	2 100 000
Dividendes ouvrant droit abattement	0	0	0
Dividendes n'ouvrant pas droit à abattement	3 800 000	1 500 000	2 100 000

GG
GG

TROISIEME DECISION

Mention des conventions visées à l'article L. 227-10, alinéa 4, du Code de commerce

L'Associé Unique,

connaissance prise du rapport de gestion établi par le Président de la Société,

prend acte que la convention suivante visée à l'article L. 227-10, alinéa 4, du Code de commerce, conclue antérieurement, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Convention de rémunération de prestations de services de la SAS SYSPERTEC GROUP
 Rémunération du 01/01/2025 au 31/12/2025 : 744 000 euros HT (892 800 euros TTC)

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique

Guillaume GENTIL

Guillaume GENTIL (Apr 22, 2026 13 51 27 GMT+2)

SYSPERTEC GROUP

Par : M. GENTIL Guillaume,

2025 12 31 PV de décision de l'associé unique comptes

Final Audit Report 2026-04-22

Created:	2026-04-22
By:	Alexis SEYDOUX (alexis.seydoux@syspertec.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAA4-3ha2J3JRUGD7nE4Bfl467G6u4eTz25

"2025 12 31 PV de décision de l'associé unique comptes" Histor y

Document created by Alexis SEYDOUX (alexis.seydoux@syspertec.com)
2026-04-22 - 11 37:18 AM GMT

Document emailed to Guillaume GENTIL (guillaume.gentil@syspertec.com) for signature
2026-04-22 - 11:37:22 AM GMT

Email viewed by Guillaume GENTIL (guillaume.gentil@syspertec.com)
2026-04-22 - 11:47:21 AM GMT

Document e-signed by Guillaume GENTIL (guillaume.gentil@syspertec.com)
Signature Date. 2026-04-22 - 11:51:27 AM GMT - Time Source server

Agreement completed.
2026-04-22 - 11:51:27 AM GMT

Adobe Acrobat Sign